



Chez les Esquimaux, il y a de nombreux mots pour désigner la neige.

## Offre et proposition

Récemment j'ai voulu souscrire un contrat d'assurance vie. J'ai demandé plusieurs offres et j'ai reçu des documents qui s'appelaient souvent «offres», mais parfois «propositions». J'ai aussi découvert que j'étais la «proposante» (ou plutôt le «proposant», puisque les assurances féminisent très peu les noms, en tout cas en français).

Cela m'a étonnée, car je ne connaissais pas le nom masculin «proposant». Il n'existe pas dans les dictionnaires courants. Les dictionnaires spécialisés le mentionnent dans un contexte religieux ou médical uniquement: le «proposant» est alors un étudiant en théologie protestante qui propose ses thèses (Grand Robert) ou un malade qui est le premier de sa famille à consulter dans le cadre d'une affection génétique (Trésor de la langue française).

Je ne m'étais pas non plus rendu compte que ce n'était pas seulement la compagnie d'assurance qui me faisait une proposition dans le but de me compter comme cliente. De mon côté, je faisais aussi une proposition dans le but d'obtenir une couverture d'assurance. C'est ce que signale le mot *proposant*.

«Sur le plan juridique, une offre équivaut à une proposition», nous dit le glossaire de l'AFA\* (Association pour la Formation professionnelle en Assurance). Dans la plupart des domaines, vous demandez une offre, que votre fournisseur vous prépare volontiers, et vous l'acceptez ou la refusez. Par contre, dans le domaine des assurances, il y a une étape intermédiaire et c'est là que le mot «proposition» prend tout son sens: vous demandez une offre, mais la compagnie d'assurance ne vous connaît pas encore assez pour être sûre du contrat qui correspond à votre situation. Elle vous établit donc un contrat provisoire; vous devez le signer et en même temps remplir un questionnaire qui permettra de décider si ces conditions provisoires conviennent à votre situation. Ce contrat provisoire, c'est la proposition. À ce stade, vous êtes engagé comme à la signature d'un contrat, mais la compagnie d'assurance n'est pas encore engagée.

Donc si, sur le plan juridique, offre et proposition semblent équivalentes, il y a une différence dans l'emploi de la langue: la compagnie d'assurance parlera de «notre» offre et de «votre» proposition. Tout se passe comme si, au moment où l'offre était signée par le client,

elle changeait de nom pour devenir une proposition. Et c'est vrai que son statut a changé puisqu'elle engage à présent le client.

C'est pourquoi on peut lire des phrases comme celle-ci: «Veuillez observer que notre offre est sans engagement tant que nous n'avons pas définitivement accepté votre proposition.»

Deux mots pour parler d'une même chose... cela me rappelle que les Esquimaux ont de nombreux mots pour désigner la neige et rendre compte de ses diverses facettes! ■

\* Pour consulter le glossaire de l'AFA: [www.vbv.ch/upload/Lexikon/topi\\_f.htm](http://www.vbv.ch/upload/Lexikon/topi_f.htm)



L'auteure de cet article, Sylvie Poza, s'est spécialisée dans les formations à la communication écrite.

Elle donne à la Mobilière un cours sur la rédaction orientée clients. Licenciée ès lettres et formatrice d'adultes FSEA, elle a créé Alchimie du Verbe en 2004.

**Pour en savoir plus**

[www.alchimieduverbe.ch](http://www.alchimieduverbe.ch)